

## Recyclage CACES R490

R490R

Tarif: Nous contacter

### Public Visé

Conducteurs titulaires d'un certificat CACES<sup>®</sup> R390 et devant renouveler leur titre

### Durée

**14.00** Heures

**2** Jours

### Pré Requis

Avoir plus de 18 ans,  
Avis favorable de la Médecine du Travail.  
Maîtriser les savoirs de base (lecture, écriture, calcul...).  
Maîtrise de la conduite de la catégorie d'appareils objet du test CACES<sup>®</sup>.  
Chaque stagiaire doit être pourvu des équipements de protection individuelle

## Parcours pédagogique

### Formation théorique (3h30)

Responsabilité pénale du conducteur (législation)  
Fonction du conducteur et risques inhérents à la fonction  
Connaissance du code de la route et de la signalisation temporaire  
Technologie et connaissance des différents types de grues  
Les organes et dispositifs de sécurité  
Protection et équipement individuel du conducteur  
Consignes de sécurité et règles de circulation  
Organisation et sécurité sur le chantier  
Notions de stabilisations et de chargement/déchargement  
Les prescriptions et les interdictions  
Procédures de secours

### Formation pratique (3h30)

Présentation — caractéristiques  
Vérifications journalières  
Préparation à la mise en route  
Mise en route, contrôle, déplacement  
Arrêt, stationnement  
Respect du cycle de l'engin  
Reconnaissance du parcours, sol, encombrement...  
Exercices pratiques suivant les différentes utilisations en toute sécurité  
Manutentions spéciales et passages dangereux

### Tests Théorique et Pratique (7 heures)

## Les + métier

Arrêté du 02 décembre 1998. Stage conforme aux recommandations R490 de la CNAM

## Objectifs pédagogiques

SAS CQPS au capital de 7500€

34, rue des Cosmonautes – Pérusud 4 – Bât 2 – 31400 TOULOUSE – Tél : 05.61.48.54.70 - [www.cqps.fr](http://www.cqps.fr) – [contact@cqps.fr](mailto:contact@cqps.fr)

RCS TOULOUSE – SIRET 484 639 844 00030 – TVA intra FR27484639844

Déclaration d'activité : 73310453931 « Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat »

N° CNAPS : FOR-031-2028-08-23-20230587281 – Agrément TFP APS : 3109011201- Agrément CQP PSGE : 3123061202

Agrément SSIAP N° 009 – Habilitation SST : H30818/2023/SST-1/O/16

- Utiliser une grue auxiliaire de chargement en appliquant les consignes de sécurité.
- Permettre au chef d'entreprise de délivrer l'autorisation de conduite conformément à la R490 de la CNAM.
- Effectuer les manœuvres spécifiques aux grues auxiliaires de chargement.
- Effectuer une maintenance préventive et rendre compte des anomalies.
- Évaluer les capacités des conducteurs en fin de formation et attester de leur compétence.

## Méthodes et moyens pédagogiques

Support de cours individuel,  
Présentation théorique par projection,  
Exercices pratiques.

## Méthodes et modalités d'évaluation

Les épreuves théoriques et pratiques de la conduite grue auxiliaire sont réalisées en fin de formation conformément à la Recommandation R490 de la CNAM en vue de la délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) par catégorie d'engins.

Pour l'obtention du CACES®, le candidat doit réussir les épreuves théoriques et pratiques.

- La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test.
- La réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test.

Si le salarié échoue uniquement à une partie du test (théorique ou pratique) il garde pendant 12 mois le bénéfice de la partie réussie. Il peut donc dans ce délai, sous réserve de poursuivre avec le même OTC, obtenir le CACES® en repassant uniquement, après une formation adaptée, la partie du test à laquelle il a échoué

La délivrance du CACES permet à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite au salarié sous réserve qu'il ait connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation. Selon la Recommandation R490,

Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés

## Modalités d'Accessibilité

Oui - Si des aménagements sont à prévoir pour contraintes de santé, n'hésitez pas à joindre notre référent handicap à l'adresse mail: [contact@cqps.fr](mailto:contact@cqps.fr)



Contactez-nous !

Clément PARAYRE  
Directeur

Tél. : 0615901729  
Mail : [clement.parayre@cqps.fr](mailto:clement.parayre@cqps.fr)

SAS CQPS au capital de 7500€

34, rue des Cosmonautes – Pérusud 4 – Bât 2 – 31400 TOULOUSE – Tél : 05.61.48.54.70 – [www.cqps.fr](http://www.cqps.fr) – [contact@cqps.fr](mailto:contact@cqps.fr)

RCS TOULOUSE – SIRET 484 639 844 00030 – TVA intra FR27484639844

Déclaration d'activité : 73310453931 « Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat »

N° CNAPS : FOR-031-2028-08-23-20230587281 – Agrément TFP APS : 3109011201- Agrément CQP PSGE : 3123061202

Agrément SSIAP N° 009 – Habilitation SST : H30818/2023/SST-1/O/16